



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Résultats du commerce extérieur en 2019

Question écrite n° 26672

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur les résultats du commerce extérieur français en 2019. En effet, ceux-ci montrent que la France est le 5e exportateur mondial de biens et de services, ce qui équivaut à une hausse de 3 % par rapport à 2018. Les principaux secteurs excédentaires sont l'aéronautique et le spatial, la chimie, les parfums et les cosmétiques et l'agroalimentaire. Ceux-ci participent également au rayonnement de l'écosystème économique toulousain et de sa région. Ils permettent ainsi activement la résorption du déficit commercial français (63 milliards d'euros en 2018 contre 59 milliards d'euros en 2019). Dans ce cadre, il souhaiterait savoir si des chiffres liés plus particulièrement aux données du territoire toulousain existent et dans quelle mesure de nouvelles actions pourraient être mises en œuvre afin de renforcer la dynamique de ces bons résultats.

Texte de la réponse

En 2020 et en raison notamment des conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19, le commerce extérieur se contracte, y compris au niveau régional. L'Occitanie représente 8,1% des exportations de la France et 5,7% des importations. Néanmoins les chiffres du commerce extérieur de 2020, disponibles sur le site internet de la direction générale des douanes, montrent que les exportations en région, qui ont chuté aux deuxième et troisième trimestres, ont bien repris au quatrième trimestre. Le solde reste également excédentaire en 2020, s'établissant à 2,8 milliards d'euros. Il est alimenté essentiellement et historiquement par l'industrie aéronautique, qui contribue à 71,5% des exportations régionales, et l'agriculture et l'agroalimentaire pour 9%. Par ailleurs, selon les derniers chiffres des Douanes, 9 348 entreprises d'Occitanie ont exporté en 2020 contre 9 523 en 2019 et 9 371 en 2018. Ceci tend à démontrer que les entreprises ont continué à exporter pendant la crise. En ce qui concerne la région Occitanie, l'ensemble des actions de soutien à l'export mises en œuvre est disponible sur la plateforme Occitanie de la Team France Export. En réponse à la crise sanitaire qui a durement frappé notre économie, le Gouvernement a tenu à ce que la relance de notre économie passe par l'export et l'internationalisation de nos entreprises. C'est pourquoi un volet dédié du plan « France Relance » a été lancé en septembre 2020, afin de soutenir nos entreprises exportatrices, en lien avec l'ensemble des acteurs de la Team France Export. Le 1er septembre dernier, Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, ont annoncé la prolongation des principales mesures d'accompagnement export du plan de relance jusqu'au 30 juin 2022 ainsi que plusieurs adaptations pour répondre aux demandes des PME et ETI en matière de traduction, formation et digitalisation. Enfin, après plusieurs mois de discussions avec les États-Unis, en lien avec nos partenaires européens, un accord a pu être trouvé afin de lever pendant une durée de cinq ans les surtaxes qui étaient imposées sur une série de produits européens des secteurs aéronautique et agroalimentaire - notamment les vins français - dans le cadre du contentieux Airbus-Boeing. Cet accord sera notamment bénéfique pour les secteurs aéronautique et agroalimentaire qui représentent une part importante des exportations de l'Occitanie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Portarrieu](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26672

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Commerce extérieur et attractivité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1156

Réponse publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 9025